

Compte rendu du CTP conjoint du 16 juin 2011

Rappel ordre du jour :

- 1- mise en place de la DDFIP de l'Yonne : volet RH et volet immobilier
- 2- détermination des nouvelles plages horaires de travail et des horaires d'ouverture au public de la DDFIP
- 3- questions diverses

Au début de la réunion, après l'intervention de Mr Saillard qui pense que l'on doit travailler ensemble à l'organisation de la nouvelle direction, la CGT a fait la déclaration liminaire que vous pouvez retrouver en intégralité sur le site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/89/spip.php?article427>

La CGT est revenue sur l'expérience du déploiement dans les autres départements qui montre que la mise en place des DDFIP s'accompagne de la création de structures de Direction d'une complexité préjudiciable à la communication interne, à la visibilité externe mais aussi à la fiabilité et à la compréhension des décisions.

Le ressenti des cadres dans les DLU peut se résumer ainsi : déclassement, ralentissement généralisé des décisions confinant à l'inefficacité, cloisonnement rigide, absence d'interlocuteur identifié, démobilitation, voire désarroi.

Attachée au principe de séparation ordonnateur/comptable et assiette/recouvrement, la CGT reste opposée à la fusion DGI/DGCP qui consacre la rupture avec ce principe. Elle condamne la mise en place des Directions Locales Uniques qui sont la traduction administrative de cette fusion, aboutissant à un pilotage unique de l'assiette et du recouvrement, de la gestion publique et des interventions économiques.

Il s'agit pour le Ministère, à travers ces Directions unifiées, de dégager de nouvelles économies en moyens et en personnels conformément aux objectifs gouvernementaux de réduction de la dépense publique.

La Direction Générale affirme que la création de la DDFIP ne modifie ni l'exercice des missions, ni celui des métiers, et que les agents conserveront leurs attributions dans la nouvelle organisation. Mais qui peut croire que les services des ressources humaines seront épargnés par les suppressions d'emplois lorsque les règles de gestion seront harmonisées ?

Puis la CGT a indiqué que dans les deux filières la profonde détérioration du contenu des missions et la dégradation des conditions de leur exercice affectent gravement l'état de santé des agents. Ils sont confrontés à une très grande détresse psychologique. Dans notre département, les travaux, les déménagements, les changements d'attribution des missions ont générés de l'instabilité, une perte des repères.

La situation atteint son paroxysme, tous les services sont au bord du précipice. Il est dorénavant quotidien, lorsque nous rencontrons les agents, qu'ils s'expriment sur leurs conditions de travail actuelles ou futures avec des larmes plein les yeux.

En fin d'intervention la CGT a rappelé sa demande de local syndical équipé d'un ordinateur, d'une imprimante et d'armoires rue des Moreaux.

Pour M SAILLARD la DDFIP 89 est une réalité, il a pour mission de mettre la mise en œuvre du programme qui a été arrêté, tout en respectant les compétences et les métiers de chacun.

Le pôle transverse est au cœur de la fusion, la réforme des statuts permettra d'avoir un espace de gestion statutaire unifié, la fusion constitue un enrichissement, une possibilité pour chacun de s'épanouir.

L'objectif est de fonctionner en réseau : en face d'évolutions imposées comment fait-on pour se partager le travail ? avec un dialogue social et un dialogue métier privilégiés.

Il s'est dit attaché à l'aspect juridique et fonctionnel de la séparation ordonnateur comptable, le décret ne remet pas en cause ce principe.

Pour information, lire l'article du site national, cette question est à l'ordre du jour du CTPC du 28 juin
<http://www.financespubliques.cgt.fr/Reglement-General-de-la.html>

M SAILLARD est conscient des bouleversements que la création de la DLU va occasionner. En ce qui concerne les suppressions d'emplois il a rappelé le contexte économique, la conjoncture économique, la crise et les choix qui nous impactent, ainsi que la superposition des réformes. Il est demandé de faire encore + avec des moyens moins denses.

La mise en place de la DDFIP de l'Yonne :

Organigramme :

La CGT a indiqué qu'il aurait été intéressant d'avoir les grades des différents responsables de pôles et de divisions afin de se familiariser avec les nouveaux grades, certains départements, certes plus avancés dans la fusion, ont même mis tous les noms.

La DDFIP de l'Yonne est composée de 3 pôles :

→ le pôle gestion fiscale avec Cyrille FOUCHEAUX :

- la division législation et contentieux - contrôle fiscal avec Brigitte MARTICHON
- la division particuliers professionnels avec Alain HERNANDEZ

→ le pôle gestion publique avec Bernard LIDIN (Directeur départemental, actuellement dans le 77) et comprenant 3 divisions :

- la division secteur public local avec Elisabeth RIVEILL (sans les dépôts et services financiers mais avec les affaires économiques)
 - les missions domaniales avec Marie-Thérèse DARREAU
 - la division opérations de l'Etat avec Fabienne CHEMIEL
- le pôle pilotage et ressources (PPR) avec Geneviève CABEE-LECORDIER
- la division ressources humaines et formation avec Corinne THIEBAUD
 - la division contrôle de gestion – logistique et l'informatique avec Claire DALGALARRONDO

Et auprès du DDFIP :

- les missions Audit et Conseil (inspecteurs principaux)
- la mission Maîtrise des risques (MMR) avec Pascal BARBERET et Isabelle BOTTE
- la mission Politique immobilière de l'Etat (RPIE) avec Marie-Thérèse DARREAU
- la mission Cabinet communication avec Léa SIMERAY

Chaque division a vocation à répondre à un besoin particulier du réseau.

La direction a expliqué qu'il n'y avait pas de n°2 mais des réunions régulières des comités de directions restreints (N°1 plus responsables de pôles , cabinet de communication , MMR) ou pléniers avec en plus

les chefs de divisions et responsables des missions rattachées . Tout le monde est au courant de ce que fait l'autre !

Elle a précisé la mission de la MMR : réduire les risques métiers en travaillant à partir de leur identification et des référentiels.

Les syndicats sont plus ou moins septiques sur l'utilisation de l'organigramme fonctionnel !

La CGT s'est étonnée du rattachement de la cellule informatique au PPR alors qu'elle part rue des Moreaux et a demandé si l'ACMO serait à plein temps comme prévu par la direction générale ?

Réponses :

Les noms ne sont pas tous finalisés compte tenu des mutations prochaines d'où ce premier organigramme qui sera complété.

La mise en place des DISI est prévue prochainement et de plus la cellule informatique est au service de l'ensemble du réseau.

Pour l'ACMO on ne peut répondre pour l'instant, on verra ultérieurement la charge de travail.

Sur l'immobilier et les transferts de personnels :

7 agents partent de la TG pour la DSF (2 pour l'informatique, 4 pour le recouvrement contentieux et 1 Auditeur) et 12 agents de la DSF viennent à la TG :1 MMR et 11 PPR (RH, moyens budgétaires , formation et services communs) .

La CGT a reposé la question des parkings avec 5 agents en plus et s'est étonnée de l'absence de la mention de certaines surfaces DSF avant ou après ce qui empêche les comparaisons.

La direction a reconnu que c'était un souci, les règles de fonctionnement actuelles sont maintenues, le nombre de véhicules administratifs sera réétudié et des places existent rue des Moreaux.

Pour les surfaces certains renseignements seront donnés mais des surfaces ne sont pas encore connues précisément.

D'une manière générale (hormis un prochain départ de l'informatique le 22 juin rue des Moreaux et de M.T. DARREAU aux domaines avant le 1er juillet) **les dates et les délais pour les changements provisoires des services ne sont pas encore connus.**

Le cahier des charges de maîtrise d'œuvres est en cours de finalisation. :

- lancement en juillet
- démarrage en fin d'année
- rue des Moreaux fin septembre début octobre
- travaux 3 étage rue des Moreaux fin 2012

Le désamiantage coûtera environ 300 000 euros. Comme l'a rappelé la CGT le CHS sera consulté.

La répartition des sièges au sein du CTP de la DDFIP 89 :

En attendant les résultats des prochaines élections du 20 octobre , le CTP aura la représentativité suivante :

- **CGT Finances Publiques : 4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants**
- **Union SNUI –SUD Trésor Solidaires : 3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants**
- **FO DGFIP : 2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants**

Plages horaires et heures d'ouverture au public

Les pratiques antérieures étaient différentes, les agents devront se prononcer sur 3 formules horaires avec application au 1er août.

Les horaires d'ouverture au public du lundi au vendredi : **8H30 – 12H00 et 13H45- 16H15**. Ils seront ainsi harmonisés avec le centre de la rue des Moreaux.

Les débuts et fin de plage sont les mêmes : 7H30 et 19H00, seuls diffèrent les débuts et fins de plages fixes :

	MATIN			APRES-MIDI		
	Début de plage variable	Début de plage fixe	Fin de plage fixe	Début de plage fixe	Fin de plage fixe	Fin de plage variable
Formule 1	7H30	9H30	11H30	14H00	16H00	19H00
Formule 2	7H30	9H30	12H00	14H00	16H00	19H00
Formule 3	7H30	9H45	11H45	14H15	16H30	19H00

Comme pour les postes, lors du CTPL du 10 décembre, la CGT s'est prononcée pour le libre choix des agents quant aux formules de plages fixes et variables.

Elle a rappelé aussi que l'administration évoquait auparavant la problématique de correspondance des horaires d'ouverture au public avec les plages fixes.

Questions diverses

La direction nous a informé du retrait de la demande de modification des horaires de Sens et de l'horaire commun des deux structures de Tonnerre : 16h15.

SIEGEAIENT POUR LA CGT :

Caroline GERMAIN (Auxerre), Claudine BEAU (Tonnerre), Bernadette CHANCEL (Chablis), Jocelyne PION (Tonnerre), Alain GUYADER et Nathalie ZELMAT (Joigny) en qualité d'expert.

BULLETIN D'ADHESION

	<i>Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT</i>
	<i>Alors, je me syndique...</i>
Nom :	Prénom :
Affectation :	
Grade :	Indice :
Date :	<i>déclare adhérer au Syndicat National CGT Finances Publiques .</i>
Signature :	